



Le Journal du

RELAIS PETITE ENFANCE

arc-en-ciel n°10



Le Relais Petite Enfance est un lieu gratuit, d'informations, d'échanges, de professionnalisation et d'accompagnements, destiné aux assistants maternels, aux gardes d'enfants à domicile et aux familles.

Le RPE, conférence et formations

Les formations au RPE

Le RPE L'arc-en-ciel a mis en place un partenariat avec **"Planète Enfance"**, organisme de formation depuis 1998, qui a pour mission de former principalement les assistants maternels ou les assistantes parentales, mais aussi les professionnels de structures collectives.

Nous avons établi un plan de formation de façon à ce que les professionnels de l'accueil individuel puissent se former ici, au RPE, à proximité de leur domicile.

Faciliter l'accès à la formation est une de nos missions au RPE.

Favoriser le jeu libre et aménager les espaces / mai 2026

Risques et sécurité dans les déplacements
avec les jeunes enfant / juin 2026



Horaires
RPE



Horaires pour le public les après-midis
sur rdvs :

- Lundi, mardi, jeudi de 13h à 18h
- Vendredi 13h à 16h



Accueils et ateliers pour les assistants
maternels sur inscription :

- lundi, mardi, jeudi et vendredi 9h30 à 11h30

FACEBOOK: RPE Houilles L'Arc-en-ciel



VILLE DE
HOUILLES



20 place Michelet 78800 Houilles 01.30.86.32.74

Responsable RPE: Laura Ruggieri 07.85.81.35.89
laura.ruggieri@ville-houilles.fr

Le portrait des assistantes maternelles et des gardes d'enfants à domicile



Karima Chennoufi

*Maman au foyer
Assistante maternelle depuis 2000*

Je m'appelle Karima et je suis mère de quatre enfants. Je suis devenue mère à l'âge de 20 ans et j'ai choisi, pendant plusieurs années, de me consacrer pleinement à ma famille en tant que mère au foyer.

Lorsque mon troisième enfant est entré en maternelle, j'ai souhaité donner une nouvelle orientation à ma vie professionnelle tout en continuant à exercer un métier en lien avec les enfants. C'est ainsi que j'ai fait le choix de devenir assistante maternelle à domicile.

Depuis l'année 2000, je suis assistante maternelle agréée et je bénéficie aujourd'hui d'un agrément pouvant accueillir quatre enfants. Au fil des années, j'ai eu la chance d'accompagner de nombreux enfants dans leurs premières années de vie, en veillant à leur offrir un environnement sécurisant, bienveillant et adapté à leur développement.

Cela fait maintenant plus de 25 ans que j'exerce le métier d'assistante maternelle. **J'ai choisi de m'orienter vers cette profession pour offrir aux enfants un cadre chaleureux, sécurisant et à taille humaine, indispensable pour leur permettre d'évoluer et de s'épanouir à leur propre rythme.**

Mes journées sont soigneusement structurées pour allier repères rassurants et découvertes stimulantes. Après l'accueil du matin et les échanges privilégiés avec les parents, nous alternons entre moments de jeux libres et ateliers d'éveil à la maison : peinture, pâte à modeler, lecture d'histoires, comptines et parcours sensoriels. Nous faisons également quelques passages ponctuels au Relais Petite Enfance (RPE) pour favoriser les temps collectifs.

Les sorties en extérieur occupent toutefois une place essentielle dans notre quotidien. Dès que le temps le permet, nous prenons la direction des parcs et des espaces verts de la ville. Les enfants y profitent pleinement des aires de jeux adaptées : toboggans, structures à escalader, balançoires et bacs à sable deviennent le théâtre de moments de franche rigolade. Ces sorties au parc sont idéales pour développer leur motricité globale, leur apprendre à partager les jeux avec d'autres camarades et leur permettre de se dépenser en plein air au contact de la nature.

Après ces moments bien remplis viennent les temps calmes de la journée : un repas convivial, les soins, puis une sieste bien méritée. Ce qui me motive profondément après plus de deux décennies, c'est d'observer jour après jour la curiosité naturelle des enfants, d'encourager leur autonomie et de partager leurs beaux progrès dans un climat de confiance avec les familles.

Selon moi, les qualités à avoir en tant qu'assistante maternelle sont : la bienveillance, la patience, l'écoute et l'empathie.



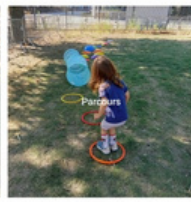
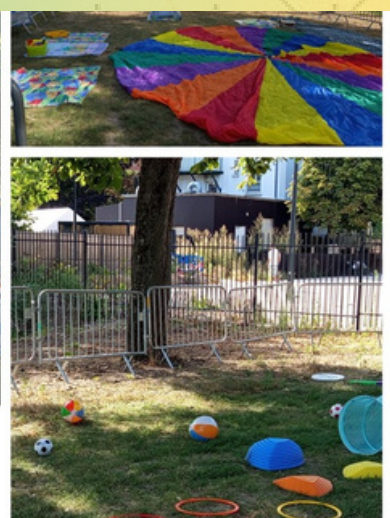
*La fête de l'été 2026
2 juillet 2026*

*Sous les
tropiques...*





*Les accueils au parc
Du 6 au 10 juillet 2026*



Nous devons différencier douces violences et maltraitance, car **les douces violences sont en fait des petites habitudes, des paroles ou des gestes, souvent involontaires, qui peuvent toutefois insécuriser l'enfant, ne pas respecter ses besoins ou son rythme .**

Par exemple : Interrompre un jeu sans prévenir l'enfant, parler de l'enfant comme s'il n'était pas présent, le presser lors d'un moment de soin, lui nettoyer le visage sans le prévenir en arrivant derrière lui.

En prenant conscience de ces situations, parents et professionnels, peuvent ajuster leurs pratiques. Observer, expliquer ce que l'on fait, demander l'accord de l'enfant lorsque c'est possible et respecter son rythme pour favoriser son bien-être.

Ces attentions au quotidien renforcent la confiance, l'estime de soi et la qualité de la relation adulte-enfant. Ensemble, cultivons une bientraitance faite de respect, d'écouter et de bienveillance.



Les ateliers du RPE



LE POINT INFO

Les aides aux nouveaux(elles) ass mat'

Les Caf apportent un soutien financier aux assistants maternels nouvellement agréés ou dont le logement nécessite des travaux pour améliorer l'accueil, la santé ou la sécurité des enfants accueillis.

La prime à l'installation est une aide financière à destination des assistants maternels nouvellement agréés, versée par la Caf en une seule fois. Son montant est de 1 200 euros. Elle vise à compenser le coût de l'achat du matériel de puériculture nécessaire à l'accueil du jeune enfant. Les assistants maternels nouvellement agréés peuvent en bénéficier qu'ils exercent à domicile ou en maison d'assistants maternels, dans un délai d'un an à compter de la date de l'agrément.

Le prêt à l'amélioration du lieu d'accueil (Pala) correspond à un prêt sans intérêt (prêt à taux zéro) pouvant financer jusqu'à 80% du coût total des travaux dans la limite de 10 000 euros. Les remboursements sont échelonnés en 120 mensualités (sur 10 ans). Le Pala concerne l'ensemble des assistants maternels agréés, en cours d'agrément, de renouvellement ou d'extension d'agrément. Les travaux doivent viser l'amélioration de l'accueil, la santé ou la sécurité des enfants accueillis.

